

3. DEVIS ESTIMATIF DU PROJET

Travaux de génie civil pour les collecteurs	CHF 120'000.--
Travaux de génie civil pour les canalisations	CHF 20'000.--
Divers et imprévus 10 %	CHF 14'000.--
Honoraires d'Ingénieurs Civils et vacation municipale	CHF 10'000.—
Total HT	CHF 164'000.—

4. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

Le financement des travaux sera effectué par la trésorerie courante.
Conformément à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 des nouvelles dispositions du règlement sur la comptabilité des communes en matière d'amortissement, les montants investis seront amortis linéairement sur une durée de 60 ans.

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Coinsins

- vu le préavis municipal N° 10/2024 relatif à la réfection d'un collecteur et de sa canalisation sous la route de la Tourbière
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder un crédit de CHF 164'000.-- /HT financé par la trésorerie courante
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

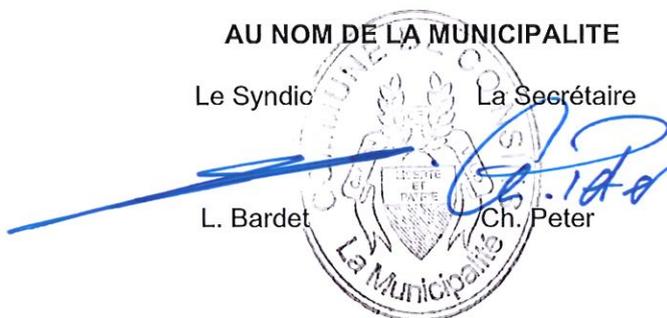
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L. Bardet

Ch. Peter



Adopté par la Municipalité, en séance du 4 novembre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général de Coinsins.

Coinsins, le 05 novembre 2024.